



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 01 mars 2023

Date de la convocation :
22 février 2023

Membres	19
Présents	17
Pouvoirs	1
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-trois, **le premier mars à dix-neuf heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjointes,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE,
Monsieur Philippe CECONI, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Guillaume DELANOUE, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE.

Membre excusé : Madame Brigitte DELANOUE

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-02-008

7.1.3. Finances locales - Affectation du résultat de fonctionnement

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats constatés à la fin de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement, il sera proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	194 650,74
B - Résultat antérieurs reportés	353 994,57
C - Résultat à affecter	548 645,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	-280 722,12
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	709 513,00
F - Besoin de financement (D+E)	0,00

Transmis en Préfecture le	06/03/2023
Reçu en Préfecture le	06/03/2023
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20230301-2023-02-008-DE
Publication électronique le	06/03/2023

AFFECTATION (G+H)	548 645,31
G - Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement (F)	0,00
H - Report en fonctionnement R002	548 645,31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'affectation ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT



Publication électronique le 06 mars 2023

